

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annances..... 25 c. la ligne

Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, plac de la Bourse,

8, sont seuls chargés, à Paris de rece-

voir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,

Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

DÉPARTEMENT DU LOT.

ELECTIONS

AU CORPS LÉGISLATIF

Candidats du Gouvernement :

1^{re} Circonscription :

M. le C^o Joachim MURAT

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général.

2^e Circonscription :

M. DELTHEIL

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général.

Cahors, le 12 Mai 1869

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus, lundi soir, à Chartres, pour visiter le concours régional, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Manche, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure et de l'Orne.

En arrivant à la gare, l'Empereur a été reçu par le Maire de Chartres, à la tête de son conseil municipal.

Le Maire a adressé à Sa Majesté une allocution, à laquelle l'Empereur a répondu en ces termes :

- « Monsieur le Maire,
- « Lors qu'il y a vingt ans, je fus nommé
- « président de la République, Chartres
- « fut la première ville que je visitai. Je
- « n'ai pas oublié le bon accueil que j'y reçus.
- « C'est dans vos murs que, fort de mes bonnes intentions, je fis un premier appel à
- « la conciliation, engageant tous les bons
- « citoyens à sacrifier au bien public leurs
- « regrets et leurs rancunes.
- « Aujourd'hui, après dix-sept années de

calme et de prospérité, je viens vous tenir le même langage, mais avec plus d'autorité et de confiance. Comme en 1848, je m'adresse encore une fois aux honnêtes gens de tous les partis en les invitant à seconder la marche régulière de mon gouvernement dans la voie libérale qu'il s'est tracée et à opposer une insurmontable résistance aux passions subversives qui semblent se réveiller pour menacer l'œuvre inébranlable du suffrage universel. Le peuple, dans quelques jours, va être réuni dans ses comices, il nommera je n'en doute pas, des hommes dignes de la mission civilisatrice que nous avons à accomplir.

Je compte sur vous, habitants de Chartres, parce que vous faites partie de ces huit millions de français qui, par trois fois, m'ont donné leur suffrage, parce que je vous sais animés d'un ardent patriotisme, et que là où règne le véritable amour de la patrie se trouvent les meilleures garanties de l'ordre, du progrès et de la liberté.

Leurs Majestés sont ensuite montées en voiture pour se rendre à la Cathédrale, où elles ont été reçues par l'évêque de Chartres, puis au concours régional, qu'elles ont visité en grand détail dans ses différentes parties. Sur tout le parcours, et pendant cette longue visite, Leurs Majestés ont reçu l'accueil le plus sympathique de la part des nombreuses populations accourues pour les saluer à leur passage.

Le discours que l'Empereur vient de prononcer à Chartres, est un appel loyal fait au bon sens et à la fermeté de tous les honnêtes gens contre les passions subversives et révolutionnaires; il est en même temps la haute garantie de l'esprit libéral qui continuera à diriger la marche du gouvernement.

Il sera entendu non-seulement par les citoyens qui, depuis vingt ans, ont lutté

pour les idées conservatrices, mais également par ceux qui, impatients de liberté, de progrès, ont pactisé avec l'opposition systématique ou mitigée.

A moins d'être aveugle, chacun peut voir où aboutiraient, si on leur laissait le champ libre, les doctrines et les hommes de la révolution.

Ce serait 1848 pour le moins, 1793 pour le pire. Discours et pamphlets sont à cet égard d'une signification redoutable.

Il s'agit d'empêcher que le rêve ne devienne réalité.

Voilà pourquoi l'Empereur a parlé au congrès régional de Chartres. La réponse du pays sortira, dans quelques jours, des urnes populaires.

Le Secrétaire de la rédaction :

LOUIS LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Livourne, 9 mai, soir.

Le paquebot, *Général Abbatiati*, de la compagnie Valéry, allant de Marseille à Civita-Vecchia, a été abordé le 7, vers deux heures du matin, par un brick norvégien et a sombré. Le capitaine et 54 personnes sont arrivés ce matin à Livourne, dépourvus de vêtements, 49 passagers et marins ont été engloutis. Parmi les passagers disparus se trouvent l'intendant général Le Cauchois et sa femme, ainsi que le consul général du Pape à Marseille.

Marseille, 10 mai.

Une dépêche du consul de France à Livourne, reçue aujourd'hui à Marseille, confirme la perte du paquebot *Général Abbatiati*, qui, se rendant à Civita-Vecchia, a été abordé dans la nuit du 7, devant Calvi, par un brick norvégien. Sur les 79 passagers ou hommes de l'équipage, 49 seulement ont été sauvés. Toutes les femmes ont péri.

L'intendant général, M. Cauchois, qui se rendait en inspection à Rome, le commandeur Ferrarini avec sa famille, les consuls généraux de Rome et de Belgique à Marseille et plusieurs zouaves pontificaux ont disparu dans les flots. Les survivants ont été recueillis par le brick norvégien et ramenés à Livourne.

douter de rester seule avec une autre femme !

Marie Touchet eut un malicieuse sourire, que la bonne vieille interpréta en faveur de son enfant.

— C'est bien, fit Germaine, je sors... J'écouterai derrière la porte, conclut-elle en disparaissant.

Marie Touchet et la fille du sonneur de Saint-Médard se trouvèrent en présence.

Dès-lors, soit timidité, soit regret de l'absence de Germaine, Alix se sentit mal à l'aise sous le regard investigateur de l'ex-favorite de Charles IX.

— Maintenant, madame, dit la fille du sonneur lorsqu'elles furent assises toutes deux, veuillez m'apprendre la cause de votre visite ?

— Il peut vous sembler étrange de me voir, sans motif connu de vous, entrer dans votre demeure ; mais tout ce qu'on dit de votre rare beauté et de vos vertus, à la cour de Charles IX, m'a donné grande envie de vérifier, par moi-même, si la cour n'était pas trop indulgente à votre égard.

Marie Touchet mentait évidemment ; toutefois, ce mensonge entraînait dans ses vœux.

— La cour de notre Sire est bien bonne de s'occuper d'une fille aussi obscure que moi, murmura Alix, rougissant néanmoins à cette directe flatterie.

— Mais non !... et je vois que les suppositions des grands seigneurs se trouvent au dessous de la vérité.

— Madame, de grâce... Croyez que si l'on s'occupe de vous à la cour, on s'inquiète aussi quel sera l'heureux mor-

DE L'ATTITUDE DES FONCTIONNAIRES

PENDANT LES ÉLECTIONS.

Aux époques de lutte électorale, les adversaires du pouvoir établi unissent leurs voix pour s'élever contre l'influence qu'ils supposent aux fonctionnaires. L'administration, disent-ils, enveloppe le pays d'un vaste réseau d'hommes, à elle dévoués, et qui ne reculent devant aucun moyen pour faire triompher le candidat sympathique au pouvoir.

Pour détruire l'action puissante qu'ils supposent aux fonctionnaires, les opposants s'efforcent par bien des moyens de débâcher ces dépositaires du pouvoir public.

Le gouvernement, disent-ils, traite les fonctionnaires en valets, en esclaves, qui, sous peine de révocation, ne doivent pas avoir une autre pensée que celle du maître.

A ces valets gagés, il n'est pas permis d'avoir une conviction. On leur donne un salaire : avant tout, ils doivent le gagner, et le gagner comme le pouvoir entend qu'ils le gagnent.

Ce langage méprisant agit, paraît-il, sur quelques fonctionnaires. Ils dressent la tête, ils veulent faire acte d'indépendance ; ils se croient courageux, ils se mentent à eux-mêmes ; ils deviennent tout simplement traités à la volonté nationale.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?

Un fonctionnaire est un homme qui tient du mandataire suprême de la nation, une portion, petite ou grande, du pouvoir que le peuple a remis entre les mains de son élu.

Il existe des fonctionnaires payés et des fonctionnaires non payés.

Le devoir est le même pour tous.

Ce devoir n'est autre que la soumission à la souveraineté populaire.

Mais, dira-t-on, le fonctionnaire payé touche des gages et devrait un plus grand dévouement.

Non. L'argent que reçoit un fonctionnaire payé est la rémunération d'un service particulier qui l'absorbe et lui interdit la recherche de tout autre moyen d'existence.

Son dévouement lui est commandé par une considération plus élevée.

Ce n'est pas la reconnaissance seulement

tel capable de toucher votre cœur ?

Alix tressaillit.

— Et je ne vous cacherais pas, continua l'Orléanaise en appuyant sur les mots, que l'on vous calomnie assez pour faire la supposition d'un mariage... indigne de votre noblesse à vous : le charme du beau idéal.

— On ne me calomnie pas, madame, je suis fiancée.

— Soit ; les fiançailles sont admissibles ; mais ce que je n'admettrais pas aussi facilement, c'est que votre futur époux, — toujours au dire de la cour, — fût d'une condition douteuse...

Alix se leva frémissante :

— Etienne Ferrand est un honnête homme, madame ! s'écria la fille du peuple blessée dans son amour.

— Personne ne dit le contraire ; seulement on affirme qu'il est sans famille, et...

— S'il n'a jamais connu ses parents, il n'en est pas moins un enfant de Dieu, tenant sur cette terre la place que la Providence accorde à toute créature humaine.

— Elle l'aime ! se dit à part Marie Touchet ; j'obtiendrais d'elle, en flattant son amour, tout ce dont j'ai besoin pour servir mes projets.

Puis, reprenant à voix haute et avec un calme aussi parfait qu'était grande l'émotion d'Alix :

— Remarque, dit-elle, que je rapporte ici seulement des appréciations que mon cœur repousse avec dédain.

— Tenez, madame, je n'ai pas l'expérience du monde... Elevé simplement par mon père, il

qui doit le guider ; c'est le devoir, c'est l'honneur.

Et ce devoir est commun à tous les ordres de fonctionnaires.

Nous allons dire pourquoi :

Quand un homme vient demander, ou accepte une fonction publique, nul doute, s'il est sincère, qu'il soit en communion d'idées avec celui qui lui remet en dépôt une portion du pouvoir.

Mais le pouvoir, selon le droit nouveau, est l'œuvre du peuple, l'expression de sa volonté souveraine. Alors tandis que le peuple souverain n'a pas entendu changer la marche qu'il veut voir suivre par le gouvernement, le fonctionnaire, digne de ce nom, n'a pas à discuter, si le peuple se trompe ou non, il a pour devoir de lui obéir.

Si la direction qui lui est donnée ne plaît pas à ce fonctionnaire, qu'il remette le pouvoir qu'il tient du peuple, qu'il descende du siège où il a été établi, et qu'il travaille au triomphe de son idée particulière.

Voilà pour la question de devoir.

Le fonctionnaire payé ne reçoit pas seulement de l'argent pour exercer ses fonctions ; comme le fonctionnaire à titre gratuit, il reçoit une grande force morale. Cette force, l'un et l'autre la tiennent du mandataire de la nation.

Est-il compréhensible, est-il honnête, de tourner contre celui qui nous fait forts, la force même qu'il nous donne ?

Nous ne craignons pas de le dire, et nos adversaires le disent eux-mêmes, souvent tout bas, quelquefois tout haut, le fonctionnaire qui s'abaisse à jouer ce triste rôle, est un malhonnête homme, il ressemble à un misérable qui recevant une somme d'argent d'un protecteur généreux, l'emploierait à payer, à soutenir l'ennemi de son bienfaiteur.

Nous en connaissons de ces fonctionnaires, le public avec son bon sens, se garde bien de les couvrir de son estime, il ne leur réserve que son mépris.

Voilà pour la question d'honneur.

Nous ne sommes pas sortis des principes, mais si nous entrons dans la question pratique, quelques particularités, nous montreront le triste rôle que joue un fonctionnaire infidèle au pouvoir.

Dans presque tous les cas, le fonctionnaire a sollicité, à imploré sa fonction ; il a promis un dévouement absolu. Le pouvoir qui la choisit pouvait en choisir bien d'autres ; s'il

m'est impossible de définir la perfidie... et pourtant je la devine dans votre langage !

— Ah ! fit Marie Touchet en fronçant le sourcil.

— Ne vous fâchez pas, madame... le mensonge n'a jamais souillé mes lèvres, et je vais vous dire toute ma pensée.

La charmante Alix reprit un instant les battements de cœur qui l'opprimaient.

Puis elle continua :

— Vous n'êtes pas envoyés près de moi par la cour, bien que j'admetsse, en vous voyant, que vous soyez une grande dame... Vous venez savoir si réellement j'aime Etienne.

— Moi ! Dans quel but ? Est-ce que par hasard vous me prendriez pour une rivale ?

— Peut-être... fit Alix en fixant Marie Touchet.

— Je vous remercie d'oser me descendre jusqu'à vous, en me donnant pour objet le *bidard*.

— Madame !

— Mais je ne profiterai certes pas de l'occasion.

— Madame, je vous défends d'insulter, dans le foyer de mon père celui qui doit devenir mon époux !

— Oh ! pardon mademoiselle, fit hypocritement Marie Touchet ; mais j'ignorais que cet amour fut sérieux.

— Je veux bien le croire, madame, répondit Alix devenue plus calme ; en ce cas, veuillez à l'instant quitter cette maison.

Marie Touchet s'aperçut seulement alors qu'elle avait fait fausse route.

La colère s'empara de son âme.

BULLETIN DU JOURNAL DU LOT du 12 mai 1869. (N° 9)

TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VII

L'amour d'une Fiancée.

(Suite)

— Je vais bien vite ouvrir ! riposta Germaine en s'éloignant.

— C'est mon père... ou Etienne, se dit la jeune fille restée seule. Oh ! comme je vais les gronder... tout doucement, pourtant.

Mais Alix ne devait pas encore avoir cette joyeuse satisfaction.

La porte s'ouvrit, et une grande dame parut, suivie de Germaine qui la conduisait avec défiance.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

a été le préféré, c'est parce qu'il a paru plus sincère, c'est parce qu'on a répondu de lui, c'est parce qu'il s'est présenté comme un citoyen soumis aux lois existantes et au droit nouveau, droit qui, chez nous, est consacré par un plébiscite imposant. Et ce fonctionnaire prétendrait se révolter contre la volonté du pays, et rester le mandataire de ce pays ? Ce n'est pas seulement ridicule, c'est odieux.

D'autres fonctionnaires arrivés par une influence, hostile aujourd'hui, se croient obligés d'être reconnaissants envers cette ancienne influence. — Qui les a nommés cependant ? Qui les a conservés ? Pourquoi les a-t-on acceptés ? Pourquoi les a-t-on conservés ? Serait-ce pour qu'à un moment donné, ils pussent trahir impunément la confiance du pays ?

En matière politique, la reconnaissance n'est qu'un mot creux, sonore peut-être, mais vide.

Il ne s'agit que de principes. Quand un principe déplaît, il est honteux de feindre de le servir d'une main pour le trahir de l'autre.

Le fonctionnaire dans tous les cas n'a qu'un devoir : se soumettre à la volonté souveraine ou la remercier.

En général, dans notre pays, nous n'avons pas à constater de ces défaillances malheureuses. Les fonctionnaires sont remplis du sentiment de leur véritable dignité, et au jour de la lutte, nous sommes convaincus que nous les trouverons dans les rangs des amis de nos institutions.

En France, du reste, le nombre des hommes qui mettent de côté tout sentiment élevé, a toujours été heureusement fort rare. L'époque présente montrera que le sens moral du pays, n'a pas baissé, au contraire.

Le secrétaire de la rédaction :

LOUIS LAYTOU.

LA ONZIÈME

Aux Électeurs du Lot.

Mes chers Concitoyens,

Nous avons affirmé, à plusieurs reprises, que les hommes qui font partie de l'Union, dite libérale, n'avaient d'autre but que la ruine du gouvernement impérial.

Nous allons aujourd'hui vous dénoncer les moyens qu'ils veulent employer pour arriver à leur fin. Nous vous dirons aussi d'abord pourquoi ils choisissent ces moyens.

Autrefois, quand les partis voulaient renverser l'état de choses établi, ils s'efforçaient d'intéresser le peuple à leur cause ; ils lui montraient ses souffrances, ses droits méconnus, la misère ou l'abjection dans laquelle il était abandonné. Leurs paroles ardentes, les raisons souvent vraies qu'ils donnaient, excitaient les colères populaires et le peuple descendait dans la rue ; — il se ruait sur le pouvoir, et c'en était fait de celui-ci.

L'Empereur, songeant au bonheur de la France, plein du désir de voir la patrie tranquille et glorieuse, convaincu que les révolutions sanglantes ne peuvent donner au pays les satisfactions de liberté et de bien-être dont il est avide, a tenté et, nous en sommes convaincu, a réussi à les rendre impossibles.

Rempli d'un amour profond pour les classes laborieuses, vivant avec elles en communion d'idées, il s'est appliqué surtout à étudier leurs aspirations, à leur donner le bien-être et à élever leur dignité. — De chaque travailleur il a fait un citoyen.

Etablir le suffrage universel, c'est-à-dire appeler tous les Français à travailler à la chose publique; détruire l'inégalité choquante que la bourgeoisie, c'est-à-dire l'argent, avait créée à son seul profit ; déclarer la constitution perfectible afin qu'elle pût se prêter à toute modification ayant pour but de satisfaire à de nouveaux besoins ; encourager le travail sous toutes ses formes, afin d'élever la richesse publique et diminuer la misère ; créer des associations qui pussent donner au pauvre la force collective remplaçant la force individuelle qui lui manque ; chasser l'ignorance par l'instruction répandue à flots sur le pays, afin que l'égalité morale pût soutenir l'égalité politique qu'il avait proclamée, et permettre à celle-ci de donner des fruits sains ; telles sont les mesures qui lui ont acquis à tout jamais la profonde affection des travailleurs de tout ordre.

En présence de semblables soins, en présence de la prospérité croissante des classes populaires, les partis ont compris que faire descendre le peuple dans la rue devenait chose impossible. Renverser le gouvernement par la force, il n'y faut plus songer, ont-ils dit, recourons à la ruse.

Et dès lors ils ont commencé un travail souterrain.

Profondément divisés quant au but qu'ils se proposent d'atteindre, (les uns veulent le retour à une époque où ils étaient tout et le peuple rien, et les autres rêvent un état social qui ne saurait commencer qu'après la destruction complète de ce qui est), pleins de colère les uns contre les autres, ils se sont néanmoins coalisés sous l'influence du seul sentiment qu'ils eussent en commun : la haine.

On voit le légitimiste uni au républicain, l'orléaniste, au socialiste. Cette monstrueuse alliance s'appelle l'Union libérale.

Voyons ce qu'elle se propose. Elle veut tout simplement rendre le gouvernement impossible.

Elle veut, par tous les moyens, former une chambre des députés hostiles au gouvernement.

Cette Chambre, composée d'hostilités, ne devra pas s'occuper des affaires du pays ; elle devra faire échec au gouvernement, voilà tout.

Elle voudrait-elle s'occuper d'affaires, qu'elle ne le pourrait pas. Composée d'éléments si divers, n'ayant qu'un sentiment commun, il n'y aurait entente que pour détruire, dès qu'il s'agirait d'entreprendre quoique ce soit, les divisions apparaîtraient et l'amour-propre de chaque parti, rendrait toute éducation impossible. Il se ferait de beaux discours, on crierait beaucoup, mais d'affaires il ne s'en ferait point. Le but serait du reste atteint, on aurait rendu le gouvernement impuissant.

Permettons-nous qu'un pareil état de choses s'établisse ? — Non.

Pour y arriver, que font les partis ?

Ils choisissent dans chaque département, l'homme qui, par son nom, peut attirer la plus grande attention ; ils le présentent aux populations, qu'ils savent dévouées à l'Empereur, comme profondément dévoué lui-même ; ils disent seulement qu'il est utile d'être des députés qui sachent à propos résister au gouvernement lorsqu'il veut faire une folle entreprise. Comme si les autres députés ne savaient pas, eux aussi, résister à propos, et comme si l'on pouvait juger une entreprise à son début.

Mes chers Concitoyens, ne nous laissons pas séduire.

Dans chaque département, il se trouve, en effet, un homme dont la famille ou lui-

même a joué un rôle important. Les partis exaltent cet homme ; ils ravivent ou font naître en lui une grande ambition et le présentent à la foule. Ils trouvent presque toujours un homme qui veut bien jouer le triste rôle qu'ils lui désignent.

Dans notre département, c'est M. Calmon qui consent à le jouer.

Mais M. Calmon et ses partisans ne nous tromperont pas.

Nous savons que M. Calmon, par son passé, par les souvenirs de son père, rêve une restauration impossible.

Nous savons que, représentant de l'orléanisme, il veut le retour d'un état de choses, qui laissait le peuple dans l'oubli et ne donnait des droits qu'à ceux qui avaient de l'argent, — beaucoup d'argent.

Que ses partisans nous tiennent n'importe quel langage, nous ne les croirons pas.

Nous savons les refus que M. Calmon a toujours fait aux désirs populaires.

Nous savons qu'il ne voulut jamais s'associer aux mesures libérales qu'on demandait en 1847.

Nous savons qu'ancien censitaire, il n'a pas de plus cher désir que de revenir à l'idéal qu'il caressa toute sa vie.

Que ceux qui veulent ce retour lui donnent leur voix.

Nous savons — ses amis d'aujourd'hui en sont la meilleure preuve — qu'il veut nuire au gouvernement qui seul s'occupe des classes malheureuses ; nous savons qu'il n'a pas craint de s'associer, même ses plus grands ennemis politiques ; aussi n'aura-t-il pas nos suffrages à nous, paysans, ouvriers, artisans, travailleurs de tous rangs, qui savons que l'Empereur, seul de tous les chefs des gouvernements passés, a consacré sa vie à ceux qui mettent leur gloire dans le travail.

Non, nous ne voterons pas pour M. Calmon, parce que nous ne croyons pas à son libéralisme si subit, parce que nous ne voulons pas lui faire l'injure de croire qu'il renie ceux qui l'ont fait ce qu'il est.

Recevez, etc.

RENÉ VÉRINCPI.

La Jeunesse et l'Empire

Pour avoir aux prochaines élections générales une minorité plus imposante que celle qu'elle obtint en 1863, l'opposition compte beaucoup sur les nouvelles générations, trop jeunes pour prendre part à la dernière lutte.

Nous, nous comptons sur leur sens politique. Nous espérons que les jeunes gens comprendront que le triomphe des divers partis qui s'agitent aujourd'hui dans l'espoir de reconquérir une puissance à jamais tombée, que le succès de cette Union qu'on appelle libérale et qui n'est que l'inutile effort de meneurs impuissants amènerait un nouveau bouleversement et avec lui de nouveaux maux.

Ils se souviendront qu'il y a dans notre histoire des pages néfastes. Il y eut un temps où, poussés par l'amour du bien et par une sincère affection pour le peuple, des hommes de talent, des hommes honnêtes, arrivés au pouvoir, voulurent assurer le bonheur de la France. Mais au lieu de donner progressivement la Liberté, ils voulurent introduire d'un coup toutes les réformes qu'ils pensaient nécessaires et ils s'efforcèrent en vain de contenir les passions déchainées. Ils durent ou leur céder comme en 1793, ou leur résister avec énergie et commencer la guerre civile

comme aux funestes journées de Juin.

Nous ne sommes pas des septembriseurs ; nous ne voulons pas être des insurgés.

Nous voulons le règne du droit appuyé sur la force, et non la lutte à main armée de la force contre le droit.

On nous reprochera peut-être d'évoquer de tristes souvenirs et de rappeler de douloureux moments.

Ne faut-il pas que les désastres du passé nous servent de leçon pour l'avenir ? Ne devons-nous pas profiter de l'expérience si péniblement et si chèrement acquise ?

Et on nous objectera en vain que le temps des émeutes est passé, que le parti libéral veut conquérir la liberté sans secousse et par des voies légales.

Et d'abord, entendons-nous sur le sens des mots.

Nous dirons à nos adversaires : Qu'appellez-vous parti libéral et qu'appellez-vous Liberté ?

Sous le nom d'Union libérale, nom aussi mensonger que pompeux et prétentieux, vous cachez une coalition monstrueuse des déçus de tous les partis, des marquis de l'ancien régime qui regrettent le temps où les rois gouvernaient selon leur bon plaisir ; des partisans de la monarchie de Juillet, qui voudraient nous ramener au cens et à la domination d'une bourgeoisie impérieuse et jalouse, et de ceux qui s'intitulent démocrates libéraux, comme s'il n'y avait pas incompatibilité absolue entre la démocratie telle qu'on l'entend aujourd'hui et la véritable Liberté.

La Liberté n'est pas à notre avis la Licence que vous réclamez et dont vous abusez bientôt comme vous en avez déjà tant de fois abusé ; cette Licence qui tolère les attaques les plus violentes contre la religion, la propriété et la famille ; cette Licence qui amène bientôt le bouleversement et l'anarchie.

Nous voulons, nous, une Liberté sage et modérée, qui se développe lentement, mais sûrement et qui ne permette pas plus aux citoyens d'enfreindre la loi et d'attaquer l'ordre établi qu'au Gouvernement de violer les droits des citoyens.

Voilà la Liberté que nous voulons.

Ne la possédons-nous pas aujourd'hui ?

Supposons que l'Union libérale triomphe. Que feront en présence les uns des autres les légitimistes, les orléanistes, les démocrates unis un moment pour démolir, mais complètement divisés dès qu'il s'agira d'édifier ?

Au lieu de s'occuper des affaires du pays, ils s'occuperont de leurs intérêts particuliers.

Au lieu d'un gouvernement fort, nous faisant vivre avec sécurité, nous n'aurons qu'un gouvernement faible qui n'inspirera que de la défiance et ne pourra pas maintenir l'ordre dans le pays.

Nous voyons par l'exemple de l'Espagne que s'il est facile aux partis coalisés de renverser un gouvernement, il est bien difficile d'en établir un nouveau.

Le bon sens du peuple français fera justice de toutes les prétentions des ennemis de l'Empire, et c'est à la jeunesse qu'il appartient de soutenir le gouvernement par un vote unanime.

Jeunes gens, vous dont le cœur est facilement entraîné, en ce moment où le peuple français va encore une fois décider de ses destinées, souvenez-vous que la Licence ne fut et ne sera jamais la Liberté.

Elle en est au contraire tout l'opposé.

Ne vous laissez pas égarer par de grands mots ; examinez les choses froidement et

sans parti pris.

Que voulez-vous ? Un gouvernement fort, légitime, libéral, ami du progrès et de l'instruction ?

Toutes ces qualités le gouvernement actuel les possède et je vous prouverai prochainement que M. le président Schneider avait raison de répondre à M. Jules Favre :

« On ne peut pas séparer l'Empire de la Liberté. »

JOSEPH DELBAU.

L'Empereur du Peuple

Nous sommes heureux de pouvoir offrir, dès aujourd'hui, à nos lecteurs, quelques passages de la brochure sans nom d'auteur, L'EMPEREUR qui vient de paraître :

Le peuple ! il aime qui l'aime. Il sait bien que son meilleur ami est sur le trône. Il n'écoute pas ces flatteurs démagogiques ou félins qui lui soufflent le froid et le chaud, et qui voudraient faire de lui le troupeau de leur ambition hypocrite ou vulgaire. Il a confiance dans celui qui, proclamé par le suffrage universel, ne souge qu'au suffrage de tous. Il reconnaît avec un amour fier, que de tous les souverains, l'Empereur est le seul qui ait mis constamment au premier rang des préoccupations de son règne la conquête du bien-être intellectuel, moral et matériel de la grande masse de ses sujets, de ceux-là qui combattent en travaillant la grande bataille de la vie, le premier qui ait fondé l'ordre et la liberté vraie sur la démocratie heureuse. Le peuple ! il donne sa force à celui qui lui a voué son génie et son cœur.

Un jour viendra où, dégagé de tous nuages, l'histoire, du haut de son impartialité, dira :

Napoléon III a trouvé la France ébranlée, stérilisée par le volcan déjà fumant des plus détestables passions, il l'a rendue forte, féconde et grande. Voyez ces campagnes opulentes où chaque paysan a désormais sa vigne, sa moisson ; où la propriété s'est vivifiée en se morcelant ; ces cultures-là où il n'y avait que de déserts de sable ; ces écoles, ces églises, ces cités ouvrières, ces établissements de bienfaisance, ces monuments, ces réseaux de voies ferrées, où la vapeur supprime le temps et l'espace ; ces canaux, ces chemins vicinaux, innombrables artères de la vie industrielle et rurale ; ces usines modèles qui exportent pour tous les pays, pour ceux-là mêmes dont la France était autrefois tributaire ; ce territoire si bien ménagé dans ses richesses que, seul entre tous, il peut se suffire à lui-même ; Paris assaini, étendu, reconstruit, devenu capitale du monde, plus beau que la Rome des Césars ; ces ports, ces fortifications, ces arsenaux, ces armées perfectionnées, qui rendent le courage invincible ; cette armée, dont les drapeaux, déchirés par les balles, sont alourdis par l'or des noms de victoires ; cette flotte formidable sortie toute entière d'une création nouvelle et ne reconnaissant à aucune autre l'empire des mers ; le droit des neutres et le droit de l'humanité inscrits dans le code des batailles maritimes et continentales ; le nom de la France, protégeant les missions chrétiennes jusque dans les pays les plus barbares ; les frontières abaissées par le développement civilisateur du commerce et par l'émancipation des nationalités ; ce

— Et... si j'avais des raisons graves pour attendre de vous les renseignements que je sollicite, exclama-t-elle ; si... je vous ordonnais de me répondre !

— M'ordonner !... et de quel droit ?

— Du droit que donnent la race et la naissance sur les gens de votre caste !

— J'ignore quelle position vous occupez à la cour, mais fussiez-vous reine de France, il est deux sacrifices que vous n'obtiendriez jamais de moi : l'amitié que j'ai vouée à mon père, et l'amour que j'éprouve pour mon fiancé !

Si, en réalité deux rivales eussent été en présence, cette scène eut pu atteindre une extrême situation morale ; mais si l'une défendait son fiancé, l'autre n'avait pour but que de surexciter la tendresse d'un amour pur, afin d'obtenir des aveux concernant l'identité d'Etienne. Du reste, c'était le Tueur du roi, venu le matin même à l'hôtel de la rue Tirechappe, qui avait donné à Marie Touchet le conseil d'agir de la sorte.

Il espérait éveiller la jalousie d'Alix et parvenir peut-être à brouiller les deux amants.

Ainsi Marie Touchet, dont tel n'était pas le but personnel, venait, sans s'en douter, d'être l'instrument de Mauvevel.

L'ex-favorite, concluant qu'elle ne gagnerait rien à heurter l'honnête nature d'Alix, se retira.

Mille projets sinistres et insensés se croisaient dans son esprit.

Elle murmura même un instant :

— Oh ! si je possédais encore la puissance !... Pendant que la pauvre Alix pleurait à chaudes

larmes, malgré les consolations de Germaine, l'ex-favorite de Charles IX, quoique catholique, entraît au cénacle protestant de la Cour des Patriarches.

Là, elle s'entreint longtemps avec le pasteur réformiste Merlin.

— Quel fut le résultat de leur conversation ? — Les événements nous l'apprendront plus tard.

Deux heures après, Marie Touchet, arrivée à la rue Maître-Albert, frappait à la porte de René, le parfumeur.

— Mauvevel me l'a affirmé, se dit-elle ; c'est là que je trouverai mon père. Allons, de l'audace ! lorsqu'on a vécu à la cour de Charles IX, on ne doit plus savoir rougir.

Elle entra.

Mais ce dont l'Orléanaise ne s'était pas aperçue au temple des Patriarches, c'est que, à peine sortie, un homme s'était approché du pasteur Merlin.

Cet homme était dans toute la force de l'âge. Son émotion paraissait extrême.

— Vous connaissez cette femme ? interrogea-t-il d'une voix émue.

— Oui, répondit le pasteur.

— Son nom ? oh ! son nom, je vous en prie ? — Marie Touchet.

L'inconnu poussa un cri de joie sauvage :

— Ah !... la misérable !... Je vais donc pouvoir me trouver face à face avec mon assassin !

VIII

Le sonneur de Saint-Médard.

Les chagrins d'une âme pure sont comme les nuages d'un jour d'été :

Ce n'est que momentanément qu'ils obscur-

cissent le soleil.

Pour ramener le calme dans son cœur, Alix se dit avec persuasion :

— Le langage de cette femme n'est qu'un tissu de fausseté et de mensonges !... Je crois comme en Dieu, à l'amour de mon fiancé ! La porte s'ouvrit.

Etienne Ferrand parut.

Mais nous devons raconter d'abord de quelle façon miraculeuse le jeune ouvrier avait échappé à la mort.

Son crâne n'avait été qu'effleuré par la balle de Mauvevel. Néanmoins, étourdi par la commotion, il ne reprit connaissance qu'après un laps de temps assez long.

En revenant à lui, le jeune ouvrier, frappé par l'air froid qui lui fouettait le visage, essaya de distinguer à travers l'obscurité qu'il l'entourait. Il reconnut avec terreur qu'au moindre mouvement il tomberait dans le fleuve...

En effet, chose étrange, après avoir glissé par la trappe secrète de la maison du faux arquebuisier, le corps d'Etienne s'était arrêté sur un croisée de pilotes. — auquel la maçonnerie du pont formait un point de résistance.

Sa tête était appuyée contre une charpente ! ses jambes pendaient dans l'eau.

Quoique brisé par sa chute, Etienne chercha immédiatement le moyen de sortir d'une telle position.

— Si je traversais le fleuve à la nage ! se dit-il.

et tendit la main à l'homme en péril.

Il était temps ; car, sans le secours du petit bossu, le fiancé d'Alix eût infailliblement péri.

Quelques secondes plus tard, Etienne était hors de danger.

Nous renoncions à peindre la stupeur de Clopinet et de Mauduit, en reconnaissant l'ouvrier teinturier du faubourg Saint-Marcel !

Mais, lorsque ce dernier désigna au vieux sonneur la maison de son assassin :

— Oh ! fuions !... s'écria Perrin Mauduit. C'est la demeure du vautour... c'est le repaire où se cache le tueur du roi !

Cette désignation infamante commençait déjà à devenir de notoriété publique.

Ce fait antérieur expliqué, revenons à notre gentille Alix.

Elle s'élança vers son fiancé, qui, des cruelles émotions de la nuit, n'avait conservé qu'une légère pâleur.

Pour achever totalement la divergence de sa pensée, au sujet de la précédente visite, elle se mit à gronder doucement Etienne de l'avoir oubliée dans la soirée de la veille.

Elle accepta, naturellement, la première excuse qui sortit de la bouche du jeune homme.

Soudain, le brave amoureux prit un ton presque grave.

— Chère Alix, dit-il, j'ai une confiance à vous faire, et voilà le motif pour lequel j'ai quitté mon travail à cette heure du jour...

La suite au prochain numéro.

magnanime et incessant appel à des congrès judiciaires pour la pacification universelle ; l'étude et la solution presque achevée des plus redoutables problèmes sociaux ; la sollicitude la plus haute s'étendant sur toute la vie du travailleur, du berceau à la tombe, par des institutions de bienfaisance, de crédit et de prévoyance ; le bien partout encouragé et récompensé ; le niveau de l'intelligence élevé en même temps que celui du bien-être ; l'instruction primaire et professionnelle, autrefois resserrée dans un lit étroit, se répandant partout en nappes fécondes ; le travail, si longtemps esclavé du capital et de lui-même, noblement émancipé la liberté égalitaire donnant désormais la main à l'ouvrier et au patron ; l'association ouvrant son livre d'or à la probité et au courage ; des travaux immenses et des idées nouvelles activant le sang de la nation ; tous ces bienfaits et toutes ces gloires, cet ordre et ces libertés, cette prospérité et cette justice, ce grand courant de la générosité et cette force tout cela est dû à l'initiative de Napoléon III. C'est lui qui a fondé le véritable gouvernement moderne, le gouvernement né de tous et fécond pour tous. Il a fait la France grande et heureuse, elle l'a fait heureux et grand. Par ses œuvres et par le rayonnement de son exemple, il a mérité d'être appelé l'Empereur du peuple, et pour ainsi dire, l'Empereur de l'humanité.

On dit au palais que l'Empereur a fait demander à M. le garde des sceaux un rapport sur la question du maintien ou de l'abolition de la peine de mort.

SÉNAT

Sommaire du compte rendu de la séance du mardi 30 avril 1869. (fin)

PRÉSIDENCE DE S. EXC. LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT BOUDET.

M. Rouland commence par dire qu'il compte entretenir le Sénat de choses qui touchent aux forces et aux charges du pays, de ses intérêts financiers, industriels et commerciaux. Grâce, dit l'honorable sénateur, à la sagesse de l'Empereur, qui a voulu abdiquer ses prérogatives personnelles pour augmenter le contrôle du Corps législatif, grâce à sa volonté de marcher avec prudence dans la voie du progrès, le ministre des finances a pu arriver à un système qui permet d'assurer à l'avenir le crédit de l'Etat. C'est de laisser de côté les illusions, de proportionner les dépenses aux ressources et de ne pas considérer comme définitivement acquises les profits des exercices à venir, les plus values constatées au profit d'un exercice. L'orateur ajoute qu'il importe de savoir quelles sont les forces générales du pays et quel est l'état de son marché monétaire. Il entre à cet égard dans quelques détails pour montrer l'influence qu'exerce la disette ou l'abondance des récoltes en blé et en vin sur la situation financière générale d'un grand pays comme la France et comment ces événements sont reflétés par le mouvement du portefeuille de la Banque de France ; il constate en passant, que, sans être un fanatique partisan du libre échange, il ne saurait méconnaître que ce régime a un principe excellent et a imprimé au pays un mouvement d'activité commerciale et industrielle, on ne saurait sans injustice l'accuser d'avoir amené des souffrances dont on trouve ailleurs les causes ; l'état de guerre du Brésil, du Paraguay, de Buenos-Ayres, et autres causes qui ont ralenti les exportations et la production. L'orateur, après avoir fourni des renseignements détaillés sur l'état monétaire actuel, estime que si les affaires n'ont pas encore toute l'activité désirable, il y a une amélioration évidente ; après une crise de 2 ans, il ne peut manquer de produire un grand mouvement, et en dehors des causes générales quel serait l'obstacle au mouvement des affaires ? Ce serait précisément l'obstination de ceux qui prêchent, avec une malheureuse insistance, le doute et la défiance. Il faut que le pays se rassure, tout l'y convie, alors les affaires prendront un nouvel essor, et la France verra se développer tous les germes de grandeur et de prospérité renfermés dans son sein. (Approbation).

M. Michel Chevalier, se propose d'indiquer quelques modifications qui pourraient être introduites dans le système financier, après avoir constaté des faits et produit des chiffres qui montrent la bonne administration financière du pays, l'orateur n'hésitera pas à dire que sur certains points la tradition des finances est peccable, c'est la facilité avec laquelle on s'est livré à la pratique de l'emprunt en dépassant les limites de la prudence, à ce point que cette année les charges de la dette publique dépassent 400 millions. L'orateur adresse quelques critiques au système des rentes perpétuelles ; puis, après avoir exposé quelques considérations sur notre mécanisme financier, il s'occupe de l'emploi des deniers publics, c'est-à-dire des dépenses qu'il voudrait voir devenir l'objet de certaines modifications, il lui semblerait nécessaire d'aug-

menter le budget de l'instruction publique en ce qui concerne l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Ce dernier est en arrière de celui d'autres pays. Il faudrait aussi doter plus largement le ministère des travaux publics, afin de développer les routes, canaux, chemins de fer, dans l'intérêt de l'industrie nationale. Il faudrait trouver les ressources pour doter ces deux ministères, soit par des économies, soit par la plus-value des impôts.

L'orateur exprime ensuite l'opinion que le pays verrait avec satisfaction disparaître les octrois (rumeurs) impôts mal assis, véritables douanes à l'intérieur (nouvelles rumeurs). Il pense aussi qu'on devrait diminuer le droit sur les mutations à titre onéreux, qu'il considère comme un obstacle aux progrès de l'agriculture.

M. Hubert-Delisle ne croit pas que les emprunts méritent les critiques que leur a adressées l'honorable préopinant ; ils ont été nécessaires et il est juste que les générations futures en paient leur part, puis qu'elles profiteront des grands travaux que ces emprunts ont permis de faire. L'orateur s'occupe ensuite de l'agriculture et pense qu'il faut lui faciliter les moyens de crédit, les capitaux la vivifieront comme l'industrie et le commerce qui ne sauraient s'en passer. La commission de l'enquête agricole pourra étudier et proposer ces moyens, en s'occupant des prêts sur récoltes et sur coupes de bois, du cheptel, etc... C'est en vain qu'on prétendrait que le Crédit foncier, tel qu'il est constitué offre les ressources suffisantes pour atteindre ce résultat, il est certain que cette institution n'a pas voulu s'assouplir aux nécessités de la situation et des conditions de la propriété rurale, et qu'en outre, elle ne s'est pas renfermée dans ses statuts. Il faudrait aussi s'occuper de l'enseignement agricole qui n'est pas assez généralisé ; l'institut de Versailles pourrait être reconstitué dans des conditions meilleures.

Après avoir rappelé que le gouvernement de l'Empereur a déjà fait beaucoup pour l'agriculture et que le pays se souvient du passage à ce ministère de MM. Rouher, Béhic et Forcade de la Roquette, l'orateur soutient qu'il s'agit de compléter l'œuvre commencée et termine ainsi : « Messieurs, depuis plusieurs siècles la terre supporte et soutient toutes les destinées du pays. Nous lui devons toute notre sollicitude. On vous a beaucoup parlé aujourd'hui de commerce et d'industrie ? Vous avez vu passer devant vos yeux les millions et les milliards. Tout cela est beau ! Mais que le pays soit forcé de mettre le pied sur les champs de bataille, tout cela s'évanouit, et c'est la terre qui supporte tout le poids du jour. C'est elle qui donne le fruit de ses sueurs et le sang de ses enfants ! En faisant quelque chose pour elle, nous travaillons à la prospérité et à l'honneur de la France (Très-bien ! très-bien !) »

M. le comte de Ségur d'Aguesseau, commence par rendre hommage à l'attitude pleine de sagesse et de prudence du gouvernement depuis les événements qui ont suivi la bataille de Sadowa ; il le félicite hautement d'avoir organisé admirablement les forces militaires de la France qui se trouve ainsi prêt à toutes les éventualités (Approbation).

Il regrette de n'avoir pas les mêmes éloges à accorder à M. le ministre des affaires étrangères, en raison de la partie de son discours qui a trait aux rapports de l'Italie avec le Saint-Père. Il reproche à cet exposé de graves inexactitudes ; la première consiste à dire que le Pape hésite à affirmer que son armée est suffisante pour défendre ses états ; l'orateur a pris ses renseignements, et sans avoir mission de personne, il croit pouvoir affirmer sous sa responsabilité personnelle que jamais le gouvernement pontifical n'a hésité à déclarer son armée suffisante pour maintenir la tranquillité intérieure, mais insuffisante pour s'opposer aux envahissements de l'extérieur, et devant l'attitude d'un voisins toujours menaçant au-delà de ses frontières.

Autre inexactitude consiste en ce que M. le ministre des affaires étrangères a qualifié de déplorable l'affaire de Mentana. Il rappelle que dans la séance du 5 décembre 1867, M. le ministre d'Etat la qualifiait d'une toute autre manière aux applaudissements du Corps législatif, et constatait que Garibaldi et les autres chefs s'étaient retirés sains et saufs et sans une seule égratignure. C'est donc glorieux qu'il fallait appeler la journée et le mot déplorable, s'appliquait beaucoup mieux aux faits qui l'auraient précédée et amenée, faits que M. le ministre des affaires étrangères s'est borné à appeler des agissements, mot qui ne se trouve pas dans le dictionnaire (sourires) et qui est une atténuation de ces tristes faits qui sont des intrigues et des machinations.

Au fond l'honorable orateur pense qu'on se rassure trop facilement sur les intentions du gouvernement italien qui, en réalité, paraît compter sur l'exécution d'une convention qui lui laisserait prochainement la place libre. D'où peut lui venir cette confiance, surtout quand on voit M. le ministre des affaires étrangères dire que le gouvernement italien persévère dans une politique conservatrice, et qu'il est en progrès sur ce point ?

Le seul prétexte sur lequel peut se baser l'espérance de M. le ministre des affaires étrangères consiste dans ce fait que M. le ministre plénipotentiaire d'Italie aurait tenu un langage convenable dans la conférence en reprouvant les bandes irrégulières. C'est un tort de se laisser aller à de pareilles illusions, car les dispositions du gouvernement italien n'ont jamais changé. Pour qu'on pût avoir confiance en lui pour l'avenir, il faudrait d'abord que ce gouverne-

ment fit la déclaration formelle qu'il a renoncé à l'interprétation italienne de la convention du 15 septembre, qu'il ne regarde plus Florence comme une étape vers Rome, il faudrait ensuite qu'il rapportât la résolution qui déclare Rome capitale.

L'honorable membre examine ensuite la proposition d'un *modus vivendi* entre l'Italie et Rome, c'est-à-dire entre le spoliateur et le spolié. Il soutient que la politique française devrait, s'accentuant davantage, dire à l'Italie : c'est vous qui êtes la cause de la prolongation du séjour de nos troupes à Rome. Le Saint-Père n'est en effet, menacé qu'au delà de ses frontières ; la population de ses Etats est fidèle et les défendrait contre les ennemis intérieurs.

Le temps des paroles est passé ; il faut des actes ; que l'Italie recule au delà de ces frontières qu'elle a franchies contrairement au droit des gens, et malgré la protection du drapeau français ; alors, on pourra croire à ses promesses. D'ici là, ce ne sont que de vaines paroles dont elle masque ses secrètes espérances.

Si une pareille déclaration était faite, elle grandirait le gouvernement de cent coudées dans l'estime de ses ennemis et de ses amis, et il n'y aurait plus de troubles dans les consciences, sur cette question.

L'honorable membre rappelle les déclarations de M. le duc de Padoue, affirmant dans une proclamation, la neutralité des Etats du Pape ; il rappelle également le passage d'une allocution de M. le général comte de Goyon, à Rome, le 1er janvier 1860 et où l'honorable général affirmait que l'armée française était à Rome pour protéger le pouvoir spirituel, et aussi le pouvoir temporel, garantie de l'indépendance du Souverain-Pontife. L'orateur termine en disant que nous devons demander réparation de l'injustice faite à notre drapeau et que c'est là le seul moyen d'arriver à motiver honorablement le retrait de nos troupes à Rome.

M. le marquis de La Valette, ministre des affaires étrangères n'a pas l'intention de répondre à tous les partis du précédent discours, car il ne peut pas, comme l'honorable préopinant, donner carrière à sa parole qui ne lui appartient pas, mais à l'Etat. S'il le suivait dans la discussion, ce serait opposer cabinet à cabinet ; peuple à peuple ; il doit au contraire chercher la conciliation par tous les moyens possibles. Le Pape est en sécurité ; la confiance du gouvernement français se base sur la conduite prudente et loyale du gouvernement italien. L'Italie n'est pas encore entrée en rapports avec un Etat ami du Saint-Siège ; elle a rempli les engagements qu'elle avait pris pour la dette pontificale ; elle a en outre, donné des gages de sa résolution de vivre en bons termes avec Rome.

M. le ministre rétablit le passage de son discours que M. le comte de Ségur a involontairement cité d'une manière incomplète. Le mot déplorable s'applique évidemment, non à l'affaire de Mentana, mais aux faits et aux principes qui en ont été la cause. Autant que personne, il rend justice à l'acte glorieux de nos soldats. La grande préoccupation du gouvernement français, ajoute l'orateur, la plus sérieuse, celle qui pèse avant tout sur sa conscience, c'est la sécurité du Saint-Père (mouvement marqué d'approbation). Il y a deux moyens de l'assurer : l'un de ces moyens, c'est le traité du 15 septembre que nous avons conclu avec l'Italie. Ce traité, par la faute de l'Italie, par sa faute seule, n'ayant pu être maintenu dans son exécution, nous avons dû intervenir. Mais le traité existe toujours et nous l'avons maintenu ; nous l'avons maintenu dans l'intérêt du Saint-Père et nous avons rappelé à son exécution ceux qui y avaient manqué. Maintenant, savez-vous pourquoi le traité du 15 septembre est une condition de sécurité du Saint-Père ? C'est que l'Italie est chargée de défendre la frontière des Etats du Saint-Père. Mais quelle est la situation ?

Le traité subsiste ; mais nous exigeons que les conditions du gouvernement italien nous donnent toute sécurité ; en même temps, nous avons fait tout ce que nous avons pu pour mettre le gouvernement pontifical en état de se défendre lui-même. Ce n'est pas à dire pour cela que le moment soit encore venu. C'est seulement le jour où le gouvernement sera complètement rassuré sur la sécurité du Saint-Père qu'il prendra des résolutions pour retirer ses troupes de Rome (Très-bien !)

M. le président explique que le vote doit avoir lieu séparément sur chacun des quatre projets de lois.

Le Sénat déclare, en effet, par quatre scrutins séparés :

- 1° Qu'il n'y a pas lieu de renvoyer les projets de loi à une seconde délibération ;
- 2° Qu'il ne s'oppose pas à la promulgation desdites lois.

M. Chaix d'Est Ange, sénateur-secrétaire lit le rapport annuel sur les travaux des commissions des pétitions.

M. le président donne l'ordre d'introduire S. Exc. M. le ministre d'Etat qui lit un décret, en date de ce jour, déclarant close la session du Sénat.

L'assemblée se sépare aux cris répétés de : Vive l'Empereur !

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts rembours-

sables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Chronique locale.

Les élections

ET LES CHEMINS DE FER

Que la politique ait une grande part au scrutin de mai, nous le comprenons et nous agissons en conséquence ; mais nous y faisons intervenir aussi, dans une large mesure, les questions économiques, les améliorations positives, les entreprises d'intérêt local. Quoique puissent affirmer certains rhéteurs, les populations ne vivent pas seulement de liberté ; elles ne sont pas fâchées d'avoir aussi des routes et des chemins, des écoles primaires et des fermes expérimentales. Leur procurer ces avantages, c'est mériter leur reconnaissance. Les candidats qui affectent de mépriser de telles sollicitudes ne trompent personne. « Vous trouvez les raisins trop verts, leur dit-on en souriant, c'est parce que vous ne pouvez atteindre la treille. »

Il convient d'observer que la prochaine législature sera consacrée aux affaires ; la politique intérieure ou extérieure, n'y occupera qu'une place accidentelle probablement. Cela pourra déplaire aux discoureurs et aux agitateurs ; mais cela conviendrait fort, nous le croyons, aux citoyens laborieux et paisibles. Dans les temps d'orage, semence égarée, moisson compromise.

Entre autres questions à résoudre le plus tôt possible, nous avons les chemins de fer locaux et intermédiaires. Un certain nombre de projets sont en voie d'adjudication ; d'autres à l'état d'examen préparatoire. Pour les uns comme pour les autres, il ne faut pas s'endormir. Les choses se passent à Paris de même qu'en province. Ici, au Conseil général, chacun préconise sa route vicinale ; là bas, au Conseil d'Etat chacun vante son chemin de fer. A titre égal, lesquels ont la préférence de date et d'argent ? Ce sont ceux qu'on soutient avec le plus de vigilance.

Le budget du prochain exercice comprend, en subventions diverses, environ treize millions.

Ces chiffres ne sont pas seulement des satisfactions, ils sont des promesses. Si l'on croit que nous autres provinciaux, cultivateurs, propriétaires, industriels, marchands, travailleurs, nous tenons l'Etat quitte de ce qu'il doit à nos voies ferrées locales ? Qu'on s'arrange comme on voudra, avec les grandes ou avec les petites compagnies ; il nous les faut, et pas dans dix ou quinze ans, mais tout de suite. »

C'est pourquoi, nous associant à la pensée développée par M. Joachim Murat dans sa profession de foi, nous abordons le drapeau des chemins de fer, au milieu du mouvement électoral. L'affaire nous intéresse tous, et pour le moins autant que l'extension de certaines libertés qui, comme le vin capiteux, veulent n'être prises qu'à petites doses. En trop forte quantité, elles troublent même les meilleurs cerveaux. Avec les réformes économiques rien de pareil à craindre. Tout y est profit, à commencer par le travail assidu, le commerce actif, le foyer tranquille.

LOUIS LAYTOU.

L'espace nous manque aujourd'hui pour rendre compte de la session actuelle de la Cour d'assises. Nous analyserons les affaires dans le prochain numéro.

L'administration vient d'adresser des éloges et d'accorder une gratification au sieur Cavalie (Guillaume), éclusier au Fossat, commune de Soturac, pour avoir sauvé, dans la journée du 20 avril dernier, le sieur Dufour (Louis), marin, qui était en danger de périr avec son bateau, dans la rivière du Lot.

Par arrêté préfectoral en date du 8 mai, ont été nommés :

- INSTITUTEURS
- MM. Fabre, instituteur auxiliaire, à St-Croix-Balagarie, id. St-Sauveur-la-Vallée.
- Vertut (Etienne), id. à St-Mairé.
- Bouzon, instituteur adjoint, à Figeac.
- Layumes, id. id.
- d'Arzac, id. id. à Cajarc.

INSTITUTRICES

Mme Cassan, sœur de l'enfant Jésus, institutrice

- communale, de 2e classe, à Cahors.
- Perrinet, dame de la Providence, id au Roc-Cancé (marie), s. de Vaylats id. à Cazillac.
- Occafraïn, sœur Ste-Basile id. à Sarrazac.
- Pellet (Marie), s. de Vaylats, id. à St-Chels.
- Counord (Marie), id. id. à Autoire.
- M^les Dantony (Jeanne) id. à Loupiac.
- Bruni (Justine), id. à Ste-Claire.

On nous écrit de Cazals :

Monsieur le Rédacteur, Vous avez parlé dernièrement des dégâts causés dans la commune de Saint-Vincent, par l'orage du 1er mai. Permettez-moi de compléter vos renseignements en vous signalant les dommages causés, par ce même orage, dans les communes de Goujounac et de Frayssinet-le-Célat. Les vignes et les seigles, les fourrages artificiels et les arbres fruitiers, ont été complètement broyés, de telle sorte que les propriétaires sont obligés de faucher les seigles et les fourrages artificiels. Quant aux vignes et aux arbres fruitiers, non-seulement ils ne porteront pas de fruits cette année, mais il est probable qu'ils sont frappés de stérilité pour plusieurs années. Ce fléau a traversé les deux communes dans presque toute leur longueur dans la direction de l'Ouest à l'Est.

Les pertes totales pour ces deux communes, s'élevaient à 22,000 fr. : 10,000 fr. pour Goujounac, et 12,000 fr. pour Frayssinet-le-Célat.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

- Compositions du 26 avril au 1 mai 1869.
- Anglais. — Cours facultatif.
- Première division.
- Thème : — 1 Queyssac J. ; 2 Rodolosse.
- Deuxième division.
- id. — 1 Tardieu ; 2 Agar P.
- Troisième division.
- id. — 1 Delonche ; 2 Dupuy.
- Quatrième.
- Français : — 1 Fauchet ; 2 Roméc.
- Cinquième.
- Calcul : — 1 Reynes ; 2 Lapouble.
- Sixième.
- Ecriture : — 1 Valmary A. ; 2 Delmas J.
- Septième.
- id. — 1 Daynard ; 2 Dentraygues.
- Huitième.
- id. — 1 Valmary L. ; 2 Lescale P.
- Classe préparatoire.
- Première division.
- Histoire : — 1 Blanc ; 2 Redon.
- Deuxième division.
- id. — 1 Rayssac ; 2 Peyrissac.
- Troisième division.
- id. — 1 Verdier ; 2 Burgalières M.
- Enseignement secondaire spécial.
- Troisième année.
- Thème anglais : — 1 Calvet ; 2 Vilas.
- Deuxième année.
- Physique : — 1 Rozières A. ; 2 Mandelli.
- Première année.
- id. — 1 Andrien ; 2 Clary.
- Année préparatoire.
- Histoire naturelle : — 1 Lauvel ; 2 Combarieu.

Le Proviseur, RICHAUD.

Nous recevons d'un de nos abonnés les vers patois suivants :

LOU POYSAN

Se bëzun des moussus, dins oquesto possado, Que bous toucou lo mo, pagou l'aigo sucrado, Fauou millo compliments, parlo, ténou conseil ; N'aurauou pas mouin billet : boli noumma Deltel.

S'ômas Napoléon, se tenès à li plaire, Fuxès oquetos xens d'un esprit xiconaire, Hommes de xo'ousio, que murrurou countr'el ! Que bengou pas xas iou, boli noumma Deltel.

L'Amperur, n'ô bint ons, ran lo François prouspéro, Plet ô Diou que mouis els autres bint ons enqéro, Poscou beïre l'Uropo ô xinouï dohont el ! Dins oquel doux espouër boli noumma Deltel.

Lou Rouxet et lou Blons, malgré touto lour ruso, Ôl xour de l'eserutin arrou l'amo counfuso ; Per eles oquel xour serô l'our sour souleï ; S'en podou counsoula, boli noumma Deltel.

L'Amperur pel bas pople o'no mistat sincéro ; Li se pren de tout blat per cessa lo misero ; Lou bas pople ô souu tour es debout per el ; Per zo li temougna boli noumma Deltel.

Mès boutres me direz que billi quouco plaço ! Bous troumpas counpognous ; soui pas d'oquello raço, Cerqui pas cat d'emploës, soui pouore coum'on greï ; Ne xuri ; cependen, boli noumma Deltel.

Dempei que l'Amperur, bezès bè, nous gouberno, Ai touxour plo bendut mouin blat et mo luzerou ; Otobé quond sourioir de li perdre un ortel, Pel lo Crombo, ô Paris, boli noumma Deltel.

Rudelle, le 8 mai.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 12 mai

Naissances.

Audy (Maria-Céleste-Pauline), rue Mascoutou. — Bertrand (Anna-Joséph.-Marie), rue Fénélon. — Larriand (Françoise), rue Impériale. — Grimal (Auguste), rue St-Barthélemy. — Alibert (François), à Larrozière. — Soumillet (Marie), à Labarre.

Mariages.

Coly (François), négociant et Ferrand (Marie-Hélène).

Décès.

Portal (Françoise), 59 ans, épouse Rouquet, rue Feydel. — Lartigaud (Augustine-Félicie), 14 mois, née à Rioms (Puy-de-Dôme), rue du Château. — Filhol (Jeanne), 62 ans, veuve Burgalières, cul-de-sac Catonne.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

ETATS-UNIS

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER Transcontinental-Memphis-Pacific

38,000 BONDS HYPOTHECAIRES DE 100 DOLLARS

Sont mis à la disposition du public

PAR L'ADMINISTRATION

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

PRIX : 410 FRANCS PAYABLES EN SOUSCRIVANT

Intérêt annuel : 30 fr. 90 (6 dollars)

PAYABLES A PARIS

LE 1er JANVIER ET LE 1er JUILLET

Remboursement : 515 fr. en 1890 (100 dollars)

JOUISSANCE DU 1er JANVIER 1869.

Capitalisation : Un bond hypothécaire, payé 410 fr., ne coûte en réalité que 399 fr. puis qu'il recevra, le 1er juillet 1869, un coupon entier de 15 fr. 45, dont plus des deux tiers, soit 11 fr., lui sont acquis par suite de la jouissance du 1er janvier.

Il produit par an 30 fr. 90 d'intérêt, soit 7,72 p. 100;

Il est remboursable, en vingt ans, à 515 fr., soit avec 116 fr. de prime, ou, par an 5 fr. 80 c.;

Revenu total, résultant de l'intérêt et de l'amortissement : 9,17 p. 100.

Comparaison : Dix obligations de chemins de fer français à 320 fr. coûtent 3,200 fr. et produisent un intérêt de 147 fr. (impôt déduit).

Huit bonds hypothécaires du Transcontinental-Pacific coûtent également 3,200 fr. et rapportent un intérêt de 247 fr. 20. Différence : 65 p. 100

Garanties : Les bonds hypothécaires du TRANSCONTINENTAL-MEMPHIS-PACIFIC sont garantis par une première hypothèque sur des terrains concédés au chemin de fer, de chaque côté de la voie, et représentant une valeur quadruple du montant des bonds.

La subvention en terrains donnés à la Compagnie s'élevant à 10,240 acres par mille, chaque série de bonds a pour garantie 1,536,000 acres de terre ; chaque bond de mille dollars 300 acres, soit un peu plus de 121 hectares; chaque bond de 100 dollars, 30 acres, soit 12 hectares.

Or, la valeur de l'hectare, d'après les actes publics, est de 173 à 185 fr. l'hectare dans les comtés traversés par le Transcon-

tinental-Pacific.

L'hypothèque prise sur les terrains possédés par la Compagnie est confiée, aux termes de la législation américaine, à trois trustees, ou notaires publics, qui sont : MM. Andrew G. CURTIN, gouverneur de Pensylvanie, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Saint-Petersbourg; Paul-S. FORBES et Svante M. SWENSON : L'hypothèque est en premier rang, ne peut être primée par aucune créance, quelle qu'elle soit; elle est définitive et ne peut être radiée qu'après libération complète de l'emprunteur.

Les droits des porteurs de bons hypothécaires, sont par conséquent, IMPRES- CRIPTEBLES.

La Souscription sera ouverte, le SAMEDI 15, le LUNDI 17 et le MARDI 18 MAI,

DANS LES BUREAUX DU

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

A PARIS, rue Richelieu, 104;

A LYON, rue de l'Impératrice, 5.

Le relevé des bonds souscrits sera fait chaque soir et la Souscription sera close aussitôt qu'elle aura atteint le chiffre de 38,000 bons.

Les demandes qui précéderaient l'ouverture de la Souscription publique seront comprises dans le total de la première journée.

On peut verser, dans toutes les succursales de la Banque de France, au compte de M. J. PARADIS.

Variétés

LA

LÉGENDE NAPOLÉONNIENNE

ET SES RENÉGATS

(Suite).

Pendant que M. Laurent (de l'Ardeche), le démocrate, le futur saint-simonien, le futur montagnard de l'Assemblée constituante, écrit la Vie de Napoléon, de celui qu'il appelle :

« Le plus puissant des démocrates, le plus redoutable des novateurs, le propagandiste le plus dangereux pour la vieille Europe, le représentant et le verbe de cette grande révolution dont Mirabeau donna le signal avec les foudres de l'éloquence, que le Comité de salut public défendit avec les foudres de la terreur et que lui, Napoléon, doit affermir et propager avec les foudres de la guerre; révolution qu'on appela française à son berceau, mais qui a suffisamment montré en grandissant qu'elle était destinée à devenir universelle; l'homme prodigieux dans lequel les gens de cœur, les oisifs de sa-

lon et les oligarques de village ne savaient ou ne voulaient voir qu'un despote odieux et un conquérant insatiable, tandis que l'artisan, le laboureur et le soldat, dont l'instinct était plus sûr que le rationalisme de ces vains et impuissants critiques, voyaient et voient encore en lui L'HOMME-PEUPLE, l'envoyé ou le protégé de Dieu, le produit le plus glorieux de l'émancipation politique, du mérite et du génie... M. Pierre Leroux, le futur socialiste, étudie le Système politique de Napoléon 1er en de magnifiques pages qu'il faudrait citer tout entières et dont les passages suivants ne donneront qu'une imparfaite idée :

« La révolution eut deux phases successives qui partagent tout son cours : après avoir vaincu l'aristocratie séculière et sacerdotale qui ne voulaient pas l'égalité des droits, il lui fallut vaincre les niveleurs qui voulaient jusqu'à l'égalité des biens. Tout cela se fit violemment, avec des échafauds, avec du canon. Pour de la liberté, il n'y en eut point, ou peu. Nous roulâmes, pendant toute la crise, de despotisme en despotisme, jusqu'à Napoléon. Lui, maître d'un tel empire, venu là par la victoire, doué d'une incomparable énergie, et accoutumé à planer sur l'Europe, où mit-il sa gloire? A généraliser en Europe les résultats de la révolution française. Le dix-huitième siècle avait vu un czar de Russie, aidé de quelques hommes éclairés et industrieux, tailler pour ainsi dire et polir un empire barbare. Napoléon, s'appuyant sur la France, voulut être et fut le Pierre 1er de l'Europe.

« Et ce n'était pas seulement étendre la civilisation française, c'était la préserver. En effet, si glorieuse qu'elle fut sortie des guerres de la Révolution, qu'était-ce après tout que la France, sinon un point brillant au milieu de l'Europe obscure?...

« Lorsque Napoléon vaincu traversait la France pour aller à l'île d'Elbe, voyant les nations se déchaîner contre lui, il dit : « J'ai voulu faire la France plus puissante que l'Angleterre, et voilà tout. » Ce mot, en effet, résume tout son système et tous ses combats.

« Cette idée d'une monarchie qui comprendrait toute l'Europe sud-occidentale devint donc son étoile. Plus il approchait de ce but, plus grand serait l'honneur; c'était le service que l'humanité attendait de lui. Pour remplir cette tâche, tous les moyens étaient bons car tout lui serait pardonné.

« Partout où il régnait, ou faisait régner, l'inquisition, les droits féodaux, les revendications personnelles, tous les privilèges exclusifs étaient abolis, le nombre des couvents réduit, les barrières de province à province supprimées, et les douanes transportées aux frontières. En ce sens il fit de la révolution à lui tout seul.

« Il n'a pas replaté, comme on dit, sa vie à Sainte-Hélène; sa politique et le sens de sa politique se révélèrent dans tout ce qu'il a écrit pendant son règne; dans ses lettres à son frère le roi de Hollande,

comme dans une foule d'instructions diplomatiques.

« L'accusation d'hypocrisie qu'on a tant prodiguée à sa vie politique n'explique rien. Où a-t-on vu que l'égoïsme pur et l'amour du pouvoir pour le pouvoir même aient fait faire de si grandes choses?...

« Napoléon fut, avant tout, un glorieux, mais un glorieux qui mit sa gloire à civiliser, un fanatique qui voulait aller plus vite que l'humanité ne pouvait le souffrir, qui voulait faire par la force, en une vie d'homme, ce qui semblait demander des siècles.

« Ce qui importe, c'est qu'il aspira à fonder en Europe, et principalement dans la partie sud-occidentale de l'Europe, une sorte de monarchie universelle, que dans ce travail il répandit au loin tous les progrès que l'esprit humain avait faits en France au dix-huitième siècle, qu'il introduisit, avec plus ou moins de succès, dans une foule de contrées, de nouveaux principes d'administration, et que, pour lui résister, ses ennemis mêmes furent obligés d'adopter d'innombrables perfectionnements; d'où il suit que, quoiqu'il ait manqué son but, il a cependant atteint le résultat le plus important pour l'humanité.

Pendant que Barthélemy et Méry chantaient Napoléon en Egypte ou le Fils de l'Homme :

« Pendant sacré, le fils de l'Homme gloire Du seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire... celui qui doit les effacer tous, M. Victor Hugo, consacra ses premiers vers à cette grande image qui le poursuit et l'inspire :

Toujours lui ! lui partout ! — On brûlante ou glacée, Son image sans cesse ébranle ma pensée. Il verse à mon esprit le souffle créateur. Je tremble et dans ma bouche abondent les paroles, Quand son nom gigantesque, entouré d'aureoles, Se dresse dans mon vers de toute sa hauteur. Là je le vois, guidant l'obus aux bonds rapides; Là massant le peuple au nom des régicides; Là soldat aux tribuns arrachant leurs pouvoirs; Là consul jeune et fier, amant par les veilles, De ses rêves d'empire empressant de merveilles; Là pale sous ses longs cheveux noirs.

Puis empereur puissant, dont la tête s'incline, Gouvernant un combat du haut de la colline, Promettant une étoile à ses soldats joyeux, Faisant signe aux canonniers qui vomissent les flammes, De son âme à la guerre armant six cent mille âmes, Grave et sérieux avec un éclair dans les yeux.

Puis pauvre prisonnier, qu'on raille et qu'on tourmente. Croisant ses bras oisifs sur son sein qui ferme, En proie aux geôliers vils comme un vil criminel. Vaincu, chavé, courbant son front noir de nuages Promenant sur un roc où passent les orages

« Sa pensée, orage éternel. Qu'il est grand, là surtout ! quand, puissance brisée, Des porte-clefs anglais misérable risée, Au sacre du malheur il retrouve ses droits ? Tentant au bruit de ses pas deux mondes en haleine Et mourant de l'exil, gêné dans Sainte-Hélène, Manque d'air dans la cage où l'exposent les rois... etc.

Après Lui (1827) c'est Bounabardi (1828), Puis la Première Ode à la Colonie (1829).

Que de fois, tu le sais, quand la nuit sous ses voiles Fait luir la blanche lune ou trembler les étoiles, Je viens, triste, évoquer les fastes devant moi, Et d'un œil enflammé devant ton histoire, Prendre, convive obscur, ma part de tant de gloire Comme un père au banquet d'un roi

La suite au prochain numéro

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

ETUDE

de M^e BRU, huissier à Figeac (Lot).

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le seize mai mil huit cent soixante-neuf, à dix heures du matin, il sera procédé à la gare de Banhaç, Lot, en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal de première instance, de Figeac, faisant fonctions de Tribunal de Commerce, à la vente aux enchères et au comptant de cinquante sacs de blé.

Cette vente est poursuivie, à la requête de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, dont le siège est à Paris, Boulevard de l'Hôpital, n^o 7, contre la Compagnie du chemin de fer du Midi, et contre le sieur Justin Landes, minotier à Banhaç. Certifié par M^e Bru, huissier à Figeac. A Figeac, le dix mai mil huit cent soixante-neuf.

BRU.

ETUDE

de M^e Marius BETILLE, avoué-licencié à Figeac, rue du Pin.

Un jugement de défaut, rendu par le Tribunal civil de Figeac, le cinq mai courant, entre Françoise Renac, sans profession, et Pierre Ayrolle dit Gardel, cultivateur, mariés tous les deux, demeurant et domiciliés au village de Lacoste, commune d'Aynac, a déclaré la dite Renac, séparée de biens d'avec son dit mari, et a condamné ce dernier à payer à sa femme la somme de deux mille francs, montant de ses reprises matrimoniales, avec intérêts et dépens.

Pour extrait, certifié par M^e Marius Bétille, avoué à Figeac.

Figeac, ce dix mai mil huit cent soixante-neuf.

BÉTILLE.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Charton et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

La Chasse illustrée.

Deuxième année; publiée chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire du même format que l'Illustration ou la Mode illustrée, sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles, récents, saisis, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 32 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'Administration.

A VENDRE

Un Atelier de Serrurerie, complètement outillé, ayant une clientèle choisie, situé Maison Malvy. S'adresser pour traiter, à Mademoiselle Laur, veuve Marabelle.

Toutes facilités pour le paiement. Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

POSTEAUX CHEVAUX

ANDRAL

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures vont, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galléri Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâturés, et Vignes principalement, Source d'eau-vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n^o 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE UN BEAU MOBILIER DE SALON

Composé d'un canapé, 4 fauteuils et 4 chaises garnis en velours grenat, une table à thé et une belle glace.

S'adresser, à Sainte-Claire, maison alignée.

PARIS-CAPRICE

est, sans contredit, le plus beau des journaux illustrés. Nul, aujourd'hui, ne peut rivaliser avec lui pour l'esprit et le charme du texte, pour le luxe et la perfection des gravures.

PARIS-CAPRICE publie tous les SAMEDIS vingt pages de texte accompagné de plus de vingt dessins signés des noms les plus justement célèbres : CHAM, l'illustre caricaturiste; GREVIN, le Balzac du crayon; MORIN, le roi de l'élegance; et leurs dignes émules : Félix Bégamey, Robida, Sahib, Barjon, Montbard, Comba, etc., etc.

Les principaux collaborateurs sont : MM. Jules Noriac, Aurélien Scholl, Ernest d'Hervilly, le joyeux et spirituel Cousin Jacques, Eugène Vermersch, Philibert Audebrand, Gabriel Guillemot, Daudet, etc., etc.

Rédacteur en chef : EUGÈNE SCHNERB.

La collection de la première année de PARIS-CAPRICE forme deux magnifiques volumes de 400 pages chacun, illustrés de plus de 800 gravures, dessins et croquis inédits. Prix de chaque vol. 12 fr.

A tout abonné d'un an, le second volume est offert à titre de PRIME GRATUITE, et le premier volume est donné au prix de 6 francs, si l'on désire avoir la collection complète.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an... 25 francs, 6 mois... 13 », 3 mois... 7 ». L'abonnement part du 1er de chaque mois.

Toute personne qui en fera la demande affranchie recevra franco deux numéros de PARIS-CAPRICE à titre d'essai. — Pour s'abonner, envoyer un mandat à l'Administration : 9, rue de Fleurus, à Paris.

MESSAGERIES BLADANET ET C^{ie}

A partir du 15 mai courant, SERVICE DIRECT ET JOURNALIER

De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés.

Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s.

Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 4 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

AVIS

La Maison BOURRIÈRES avise qu'elle continue comme par le passé et dans la même étendue, le commerce des Meubles neufs et d'occasion.

Elle répondra comme elle a fait jusqu'ici à la confiance dont on voudra l'honorer.

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles. Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons, les

tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme. Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

1 comptant 20 fr., 6 paiements trimestriels de 30 fr. 200 fr. 2 id. 30 fr., 7 id. id. 30 fr. 240 3 id. 40 fr., 7 id. id. 40 fr. 320 4 id. 40 fr., 7 id. id. 50 fr. 390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %

Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n^o 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LOURMET

CHAUDRONNIER, POMPIER BOULEVARD SUD, MAISON CÉLÈRES, EN FACE LE THÉÂTRE, A CAHORS

Grand assortiment de Robinets à haute pression. Brevetés, pour conduite d'eau. Les excellents résultats obtenus par ceux déjà placés, l'engagent à prier messieurs les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, de vouloir bien l'honorer de leur visite afin qu'il puisse leur démontrer les dispositions de ces Robinets qui les rend inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux et par cela même d'une durée indéfinie.

Même système, à clé sortante, pour cuves, tonneaux et barriques. Travaux de canalisation, Pompes en tout genre, Calorifères, Poêles, Batterie de cuisine, Flambeaux et Chandeliers, et tous articles fondus, des meilleures fabriques, Cuisinières et Fournaux économiques.

Certifié par l'imprimeur-Gérant, sousigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur-Gérant, sousigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur-Gérant, sousigné. Cahors, 1869.